



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2023-273

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2023-10-23-00005 - ARRETE<sup>??</sup> relatif au calendrier prévisionnel pluriannuel des appels à projets pour les projets autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre des années 2023 à 2024<sup>??</sup> (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-10-23-00005

ARRETE

relatif au calendrier prévisionnel pluriannuel des appels à projets pour les projets autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre des années 2023 à 2024

**ARRETE**

relatif au calendrier prévisionnel pluriannuel des appels à projets pour les projets autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre des années 2023 à 2024

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles L.313.1.1 et R.313.4.0 ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** le Projet Régional de Santé de la région Centre-Val de Loire de 2018-2022 et les travaux préparatoires au Projet régional de Santé 2023-2028 ;

**VU** la décision n° 2023-DG-DS-0005 en date du 28 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint par intérim, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Le calendrier prévisionnel pluriannuel pour les années 2023 à 2024 des appels à projets pour les projets autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est le suivant :

- Création d'une Equipe Mobile Santé Précarité ou de Lits Halte Soins Santé (LHSS) mobiles sur le département du Cher ;
- Création de 6 places de Lits Halte Soins Santé (LHSS) sur le territoire du Drouais ;
- Création d'un dispositif d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) « Un chez soi d'abord » de 55 places sur le territoire du Loiret ;
- Création d'une Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP) de 13 places sur le département d'Indre-et-Loire ;
- Création de places de Service Autonomie Aide et Soins (SAAS) pour personnes âgées en région Centre-Val de Loire ;

**ARTICLE 2** : Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent calendrier peut faire l'objet d'éventuelles observations auprès de l'autorité compétente.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général Adjoint par intérim de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 23 octobre 2023,

La Directrice générale de l'agence régional de santé  
Du Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara de BORT